

CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE

Les professionnels du CHI Créteil s'engagent activement dans une démarche de promotion de la bientraitance

- 1** Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de l'utilisateur
- 2** Donner au patient et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale
- 3** Garantir au patient d'être co-acteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix de décision
- 4** Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de l'utilisateur
- 5** S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives à l'utilisateur
- 6** Agir contre la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale
- 7** Accompagner le patient et ses proches dans la fin de vie
- 8** Rechercher constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transports etc.
- 9** Garantir une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations
- 10** Évaluer et prendre en compte la satisfaction des utilisateurs dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.

Catherine Vauconsant,
Directrice Générale

Pr Bassam Haddad,
Président de la Commission
Médicale d'Établissement

Richard Delépine,
Directeur des Soins